



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-3338>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **26-3338**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Mise à disposition et évacuation des contenants sur les déchèteries et les Centres Techniques Municipaux (CTM)

Description : La mise en concurrence porte sur des prestations de mise à disposition et d'évacuation des contenants sur les déchèteries et les Centres Techniques Municipaux (CTM), pour le compte de l'EPT Grand Paris Grand Est.

Identifiant de la procédure : d8753377-9be8-4941-be7a-7f33602a8d68

Avis précédent : bfd202db-22e2-4eaf-9228-040e231b3645-01

Identifiant interne : M25-022

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : La consultation est passée en procédure formalisée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour les deux lots. Dans tous les cas, ils devront soumissionner à l'intégralité du ou des lots concernés. Le marché public n'est pas décomposé en phases. Le marché public n'est pas décomposé en tranches. Les offres variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées. Aucune offre variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'est exigée. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est exigée dans le cadre du marché public. Des visites de site, facultatives, peuvent être effectuées : les modalités de visite sont explicitées à l'article 6 du Règlement de la consultation. Les éléments

exigés au titre de l'offre sont détaillés à l'article 10.4 du RC. Il appartient aux candidats de tenir compte dans l'élaboration de leur offre de l'obligation de reprise de tout ou partie du personnel susceptible de s'imposer à eux en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur (cf Annexe 4 du RC). Les sites, tonnages, rotations, contenants et exutoires sont présentés aux candidats en annexe au CCTP. Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv): 44613800 Conteneurs à déchets

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande de services conformément aux dispositions des articles L2125-1, 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il sera conclu avec un opérateur économique par lot. L'émission des bons de commande s'effectuera sans négociation ni remise en concurrence préalables selon les modalités prévues au CCAP. L'EPT Grand Paris Grand Est a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause environnementale obligatoire. Le marché est conclu à prix unitaires et forfaitaires tels qu'indiqués dans le Bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF). Les prestations objet du marché public seront réglées au regard des quantités réellement livrées ou exécutées sur la base des prix indiqués dans le BPUF. Le marché public est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 5 000 000 euros HT par lot sur la durée totale du contrat. Les prix sont révisibles selon les conditions définies dans le CCAP. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur. Le marché sera conclu pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit une fois pour une période d'un (1) an par décision expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. Le pouvoir adjudicateur peut décider de reconduire l'accord-cadre dans un délai d'un mois avant sa date d'échéance (date anniversaire) par tout écrit permettant date certaine (LRAR, profil acheteur).

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Vaujours et Villemomble

Description : Mise à disposition et évacuation des contenants sur les déchèteries et les Centres Techniques Municipaux sur les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Vaujours et Villemomble

Identifiant interne : M25-022-L1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv): 44613800 Conteneurs à déchets

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix apprécié partir du montant total en euros HT indiqué dans le DQE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique appréciée au regard du cadre de réponse technique et du mémoire technique (Organisation générale pour le démarrage et l'exécution des prestations, Moyens humains, Moyens matériels, Suivi, reporting et amélioration continue)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

Critère :

Type : Qualité

Description : La qualité environnementale appréciées au regard du cadre de réponse technique et du mémoire technique (Mesures pour réduire les nuisances du service sur les usagers et riverains, mesures pour limiter l'impact environnemental du service, pilotage de la performance environnementale)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 15

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces

tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Communes de Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois

Description : Mise à disposition et évacuation des contenants sur les déchèteries et les Centres Techniques Municipaux sur les communes de Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois

Identifiant interne : M25-022-L2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 44613800 Conteneurs à déchets

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix apprécié partir du montant total en euros HT indiqué dans le DQE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique appréciée au regard du cadre de réponse technique et du mémoire technique (Organisation générale pour le démarrage et l'exécution des prestations, Moyens humains, Moyens matériels, Suivi, reporting et amélioration continue)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

Critère :

Type : Qualité

Description : La qualité environnementale appréciée au regard du cadre de réponse technique et du mémoire technique (Mesures pour réduire les nuisances du service sur les usagers et riverains, mesures pour limiter l'impact environnemental du service, pilotage de la performance environnementale)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 15

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes

détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

Organisation qui signe le marché : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 10,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : OURRY

Offre :

Identifiant de l'offre : OURRY

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 4,900,929 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M25-022-L1

Titre : Mise à disposition et évacuation des contenants sur les déchèteries et les Centres Techniques Municipaux sur les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Vaujours et Villemomble

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 26/11/2025

Date de conclusion du marché : 08/01/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 528777-2025

Organisation qui signe le marché : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SEPUR

Offre :

Identifiant de l'offre : SEPUR

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 3,306,650.4 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M25-022-L2

Titre : Mise à disposition et évacuation des contenants sur les déchèteries et les Centres Techniques Municipaux sur les communes de Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 26/11/2025

Date de conclusion du marché : 08/01/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 528777-2025

Organisation qui signe le marché : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est

Numéro d'enregistrement : 200 058 790 00011

Adresse postale : 11 boulevard du Mont d'Est

Ville : Noisy-le-Grand

Code postal : 93160

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique@grandparisgrandest.fr

Téléphone : 01 84 81 06 15

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 130 006 869 00015

Ville : Montreuil

Code postal : 93558

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montreuil@juradmin.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : OURRY

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 786 650 077 00161

Ville : CHAMPDEUIL

Code postal : 77390

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : SEPUR

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 350 050 589 00240

Ville : THIVERVAL-GRIGNON

Code postal : 78850

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : cb384673-6f76-4a85-9983-db7b3a5b1181 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 12/01/2026 à 14:57

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/01/2026